

Communiqué de presse du 12 janvier 2023

Une nouvelle présidence paritaire pour le CTIP

Le 12 janvier 2023, Dominique Bertrand (CFTC) a été élu à l'unanimité Président du CTIP, tandis que Denis Laplane (Medef) le remplace à la Vice-présidence. La présidence paritaire et le conseil d'administration ont réitéré à cette occasion leur engagement à porter la voix du CTIP et de ses adhérents.

Dominique Bertrand (CFTC) et Denis Laplane (Medef) ont été élus à l'unanimité Président et Vice-président du CTIP pour une durée de deux ans, conformément aux statuts qui prévoient une présidence alternée entre le collège Salariés et le collège Employeurs.

Dominique Bertrand avait été élu Vice-Président du CTIP en 2021. Administrateur de la CAPSSA et du CTIP depuis plus de 20 ans, il a effectué toute sa carrière à la Caisse d'allocations familiales de la Moselle. Au sein de la CFTC, il a notamment été Secrétaire Confédéral chargé de la Prévoyance et de la Mutualité de 2010 à 2019. Il est maire de Bazoncourt, en Moselle.

« En tant que président du CTIP, et avec Denis Laplane, je suis particulièrement heureux de continuer à promouvoir le contrat collectif géré par les institutions de prévoyance, souligne Dominique Bertrand. Fruit du dialogue social, ce contrat permet d'offrir une protection sociale complémentaire efficace et adaptée aux besoins des entreprises et des salariés. Une protection plus que jamais nécessaire, en cette période économique difficile et incertaine ».

Denis Laplane est entré au Conseil d'administration du CTIP le 10 septembre 2019 en qualité de Vice-président. Membre du collège employeur et élu Medef, il est professionnellement très actif auprès des entreprises clientes de BNP Paribas, groupe dans lequel il a effectué l'intégralité de sa carrière.

• A propos du CTIP

Le CTIP représente l'ensemble des institutions de prévoyance, organismes d'assurance de personnes à but non lucratif, à gouvernance paritaire et spécialisés dans le contrat collectif. Elles couvrent 13 millions de salariés, soit près d'un actif sur deux, à travers 2 millions d'entreprises en santé et en prévoyance. Le CTIP défend les intérêts de ses 38 adhérents auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur leur métier. Il contribue à développer une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire collective.

Contact presse : Miriana Clerc / Tel : 06 74 19 20 50 / Courriel : clerc@ctip.asso.fr / www.ctip.asso.fr